

15 Question de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "le bitcoin" (n° 22580)

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, nous assistons à l'émergence du bitcoin, un simple code informatique considéré comme une monnaie numérique. Ce système de paiement est assez controversé et suscite de nombreuses réactions.

Cette monnaie cryptographique, de plus en plus utilisée dans le monde, est basée sur une technologie qui permettrait de créer des bases de données de transactions impossibles à falsifier. Toutefois, de telles crypto-devises servent également comme moyens de trocs qui échappent parfois au système financier légal. Des dérives ont déjà été constatées notamment en termes de transactions secrètes, de vente de drogue ou de blanchiment de capitaux. Il existe déjà des plates-formes où l'on peut échanger le bitcoin contre des monnaies véritables (euro, dollar ou autres).

Monsieur le ministre, quel est l'état de la question du bitcoin en Belgique? Existe-t-il des plates-formes dans notre pays ou passant par notre pays? Où se situent-elles? Face aux potentiels dangers que cette crypto-monnaie représente et eu égard à la nécessité de préserver les deniers revenant à l'État, des mesures sont-elles prévues au sein de votre administration?

Johan Van Overtveldt, ministre: Madame Jadin, aucune plate-forme d'échange de monnaies cryptographiques n'est établie en Belgique. Dès lors, les citoyens belges souhaitant en acheter ou en vendre ne peuvent le faire que par l'intermédiaire de plates-formes établies à l'étranger.

Néanmoins, il existe en Belgique quatre distributeurs non réglementés de bitcoins, situés à Anvers, Gand, Hasselt et Bruxelles. Ils permettent aux personnes ayant créé un portefeuille électronique à l'étranger de convertir des euros en bitcoins et de les transférer directement dans leur portefeuille.

Compte tenu des risques associés aux monnaies cryptographiques, les autorités de contrôle du secteur financier suivent attentivement le développement de ces monnaies, en participant aux discussions menées en cette matière au niveau européen. Dans ce cadre, la Banque nationale de Belgique (BNB) et l'Autorité des services et des marchés financiers (FSMA) ont publié, en 2014 et en 2015, des mises en garde conjointes en vue d'attirer l'attention des consommateurs financiers sur les risques liés aux monnaies cryptographiques. Elles y précisent que ces monnaies ne constituent pas un moyen de paiement légal ni une forme d'argent électronique. Elles rappellent aussi qu'il n'existe ni contrôle financier ni surveillance de l'argent virtuel et recommandent la plus grande prudence aux consommateurs.

Dès 2014, la FSMA a interdit la commercialisation des produits financiers dont le rendement dépend directement ou indirectement d'une monnaie virtuelle. Compte tenu de l'attention croissante portée à la prétendue monnaie virtuelle OneCoin, en juillet 2016, la FSMA a réitéré sa mise en garde portant sur les monnaies virtuelles.

En vue d'offrir un cadre légal pour les personnes qui souhaitent néanmoins faire usage des monnaies cryptographiques, j'ai demandé à la BNB et la FSMA d'analyser la possibilité de créer un statut réglementaire pour les plates-formes d'échange de monnaies cryptographiques ainsi que pour les intermédiaires, y compris ceux qui exploitent des distributeurs.

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie. Je suis loin d'être experte des réglementations au niveau des marchés financiers internationaux. Je ne peux que m'informer très modestement.

J'entends qu'une surveillance proche existe et qu'une régulation, en termes d'utilisation, pourrait être une piste suivie pour enrayer les possibles dérives dues à cette monnaie virtuelle. Ce sont des éléments importants. Je ne peux qu'encourager vos efforts ainsi que ceux de vos collègues européens et de votre administration, de la FSMA ou de la BNB, pour tenter de réguler ce qui échappe manifestement à tout contrôle. C'est un phénomène inquiétant parmi d'autres. Je vous remercie de regarder cela de très près.